

**PROCEDURE D’AFFECTATION EN COURS D’ANNEE**

*Rentrée scolaire : septembre 2024*

 **AFFECTATION EN :**

* **Seconde**
* **Première**
* **Terminale**

Votre enfant est scolarisé(e) dans un lycée privé de l’Académie

**Transmettre uniquement par mail ou par courrier postal**

à Monsieur le Recteur, à l’attention de Madame la Cheffe du Service Académique

d’Information et d’Orientation, un dossier constitué de l’intégralité des documents suivants :

* Une demande d’affectation sur papier libre, comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l’adresse e-mail du responsable légal
* La photocopie du ou des bulletins scolaires de l’année en cours
* L’exéat (certificat de radiation) délivré par l’établissement dans lequel était scolarisé votre enfant
* Pour les élèves mineurs : un extrait d’acte de naissance

* Pour les élèves majeurs :la photocopie de la pièce d’identité
* Le justificatif de domicile dans l’académie de Guyane (photocopie d’une facture d’électricité, d’eau, quittance de loyer ou copie de bail)
* En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l’autorité parentale et fixant la résidence de l’enfant, **ou** le cas échéant l’autorisation de scolarisation de l’autre parent et la copie de sa pièce d’identité

**saio@ac-guyane.fr**

Rectorat

Service Académique d’Information et d’Orientation

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

**SAIO-MLDS**

Route de Baduel

Troubiran

BP 6011

 97306 CAYENNE CEDEX

Tel.: 0694 27 20 62